

# ARRÊTÉ

**ARRÊTÉ N° 2024-A-094 établissant la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne 2024.**

**Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

**VU** le décret n° 2011-558 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

**VU** l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

**CONSIDÉRANT** que le calcul la clause de sauvegarde permet 6 inscriptions sur la liste d'aptitude d'animateur territorial ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne 2024 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 3 décembre 2024 :

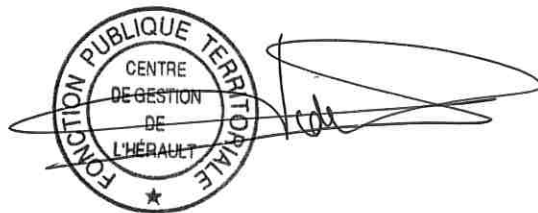
AGENT	COLLECTIVITÉ	DATE LIMITE DE VALIDITÉ
BOUISSET Carole	CTE COMM DU CLERMONTAIS	03/12/2026
GUILLON Alexandre	GRABELS	03/12/2026
MUNOZ Frédéric	ROUJAN	03/12/2026
REYNES Stéphane	VALRAS PLAGE	03/12/2026
RIGOREAU Agnès	SERIGNAN	03/12/2026
VIDAL Mickaël	BAILLARGUES	03/12/2026

**Article 2** : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le ...02.../...12.../2024,

Le président du CDG34,



Philippe VIDAL.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 02/12/2024 et de sa publication le 02/12/2024.